

n°08

Le magazine de la ville de Verdun | OCTOBRE 2020

# VERDUN

un avenir partagé

Démocratie  
participative



# Sommaire

- 3 | ÉDITO
- 4-5 | ÉLUS MUNICIPAUX
- 6-7 | VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE
- 8 - 10 | FINANCES
- 11 | MOT DE L'OPPOSITION
- 12 | CADRE DE VIE

Editeur : Ville de Verdun, 11 rue du Président Poincaré - 55100 Verdun  
 Directeur de la publication : Samuel Hazard, Maire de Verdun  
 Rédacteurs : service communication  
 Photos : service communication  
 Impression : Novaprint- Tirage : 14 000 ex  
 Mise en page : Lefèvre Graphic  
 Dépôt légal n° - ISSN : 0249-9681  
 Octobre 2020

## Aux actes, citoyens !

PARCE QUE LA DÉMOCRATIE N'A DE SENS QUE SI CHACUN D'ENTRE NOUS PEUT ÊTRE ACTEUR DE LA RÉPUBLIQUE, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE CRÉER UN BUDGET PARTICIPATIF OFFRANT L'OCCASION AUX VERDUNOIS DE PARTICIPER À LA VIE LOCALE.

### DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

Qui peut proposer ses idées ? Tout le monde ! Comment ?

Voici les différentes étapes qui conduiront de l'idée à l'aboutissement du projet.

• **Les 2 novembre (19h, COSEC des Planchettes) et 3 novembre (19h, salle Cassin) : grandes réunions publiques de présentation du projet.**

• Du 29 octobre au 15 janvier 2021 : « Une idée pour ma ville ». Soyez force de propositions !

• Du 15 février au 15 mars 2021 : « Je booste mes coups de cœur. » Exprimez vos préférences en ligne ou dans les urnes.

• Du 1<sup>er</sup> au 25 avril 2021 : les porteurs de projets feront campagne.

• Du 2 au 10 mai 2021 : « Je vote pour mes projets préférés. » Les Verdunois pourront soutenir jusqu'à cinq projets différents via la plate-forme numérique dédiée ou en déposant un bulletin nominatif dans les urnes situées à l'Hôtel de ville.

Comme toutes les bonnes idées ne sont pas immédiatement déclinables en réalisations ou ne présentent pas de dimension financière, nous allons aussi permettre à chaque habitant de partager ses élans et ses envies en déposant ses idées sur une plate-forme afin que celles-ci puissent se développer. Ce sont les initiatives citoyennes.

La création du budget participatif n'est en fait que le prolongement de la volonté entamée il y a six ans déjà, d'associer et de sensibiliser les citoyens à la vie de leur cité. Sans doute aucun, les projets qui naîtront de ce nouveau dispositif

contribueront à l'amélioration de la vie locale. Ensemble, nous pouvons rendre notre ville encore plus harmonieuse, plus agréable à vivre, une ville à l'image que l'on aura choisie collectivement, démocratiquement.

### DÉMOCRATIQUEMENT VÔTRE

A l'image du budget participatif, de nombreuses actions font entrer les Verdunois dans le débat démocratique.

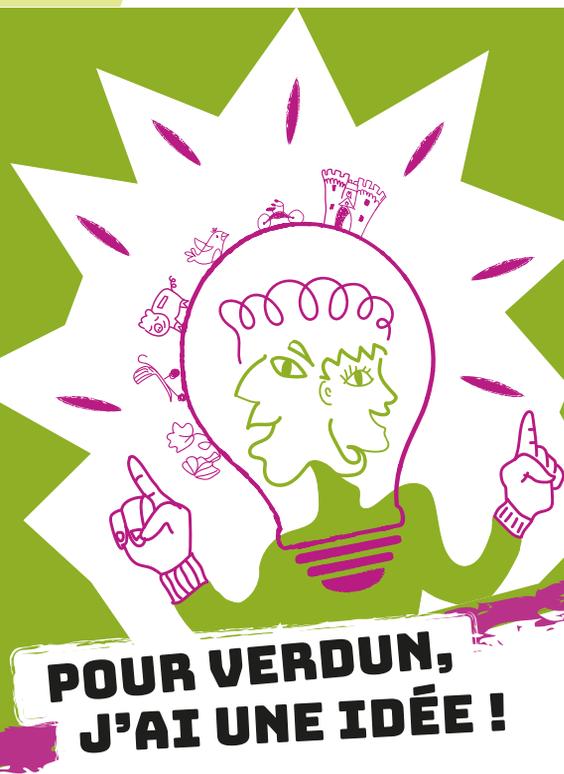
• Les Comités de quartier sont des moments d'échange sur les problématiques rencontrées par les citoyens, et de recueil d'informations sur les politiques publiques mises en œuvre. Plusieurs sites sont fonctionnels, et forcément un près de chez vous !

• Trois Conseils citoyens (Citadelle, Planchettes, Pont éclusé) exercent leurs actions indépendamment des pouvoirs publics et répondent à des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Créés début 2015 dans les quartiers prioritaires « politique de la ville », ils se composent d'habitants et d'acteurs locaux.

• Le Conseil consultatif des seniors participe à l'élaboration de projets phare tels que la semaine bleue.

• Il fallait également une instance où le bouillonnement de la jeunesse puisse s'exprimer et c'est bien le cas au Conseil municipal jeunes !

Véritables organes de réflexion, de propositions et de co-construction, ces différentes instances seront reconduites dès la rentrée 2020. La proximité n'est possible que si elle vit de la parole de tous.



Avec 150 000 euros, on peut en faire des choses. Eh bien, cette somme, c'est celle qui est allouée aux Verdunois pour donner vie à leurs projets ! A travers ce budget participatif, Verdun crée un dispositif pour le moins novateur qui permet à ses habitants de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la commune à la réalisation de projets citoyens. Ce nouveau système de gouvernance donne le droit à chacun de prendre la parole et d'être écouté, mais c'est aussi l'exercice d'un devoir d'implication dans toutes les sphères et tous les domaines de son existence.

# édito

Vous écoutez exprimer vos attentes, préciser vos suggestions, souligner vos appréhensions mais aussi vos enthousiasmes, vos espérances, profiter de vos expériences, de vos connaissances et de votre histoire, voilà ce qui aura été la condition essentielle de la réussite des réalisations de ces 6 dernières années. Le marqueur d'une façon de faire de la politique qui place l'usager du service public, l'habitant, l'acteur associatif au cœur de la décision.

Je ne vois pas d'alternative à cette conception de la gestion des affaires locales. L'écoute, la concertation, le croisement des appréciations de chacun ont précédé et gouverné la réalisation des engagements qui avaient été pris devant vous en 2014.

En Mars dernier, vous avez plébiscité cette gouvernance, que l'on pourrait qualifier sans abus, de gouvernance partagée.

Il s'agit moins d'une méthode ou d'une posture que d'une façon de considérer le rapport à l'autre, qui ne peut être qu'attentif et bienveillant. Un rapport porté par la référence constante à des valeurs profondément humaines auxquelles la crise que nous traversons a donné une dimension encore plus prégnante.

Deux illustrations nouvelles apparaissent dans cet environnement. Pour la première fois nous instituons un budget participatif d'un montant de 150 000 euros qui permettra la réalisation de projets orientés vers le bien commun.

Mais comme toutes les bonnes idées ne sont pas immédiatement déclinables en réalisation ou ne présentent pas de dimension financière, nous allons permettre à chacune et chacun d'entre vous de partager vos élans et vos envies en déposant vos idées sur une plateforme afin que celles-ci puissent se développer. Ce sont les initiatives citoyennes.

Toutes ces nouveautés s'inscrivent dans un environnement financier favorable. La situation financière de la commune de Verdun est saine avec une épargne brute élevée (4,7 millions d'euros en moyenne sur la période 2013 à 2017) et un encours de dette en

baisse (6,9 millions d'euros contre 19,8 millions d'euros en 2013).

Cette situation financière revêt une grande importance. C'est elle qui permet, même par temps de crise, de maintenir, voire d'augmenter, le concours financier au bénéfice des associations, de continuer à investir, notamment dans le sport pour favoriser la pratique de certaines disciplines, d'alléger les règles sur le stationnement ou d'augmenter très significativement les moyens de la police municipale pour renforcer votre sécurité. Ce dernier objectif est intangible. La première des libertés est celle d'être en sécurité. Chez soi, dans la rue, dans l'exercice de ses multiples

activités. Je m'attache au quotidien et sur le terrain, en lien avec les différentes autorités administratives et judiciaires, à ce que toutes les mesures garantissant votre sécurité soient strictement appliquées. Les moyens préventifs ont été considérablement renforcés-notamment la vidéo protection-et ils

continueront à être optimisés avec ceux de la police nationale.

Le point commun à toutes ces initiatives, c'est la réponse à un impérieux besoin de solidarité et de fraternité que la crise a amplifié.

La conscience de cette responsabilité nous anime au plus haut point. Soyez certains qu'elle continuera à irriguer chacune de nos décisions.

## UN BUDGET PARTICIPATIF D'UN MONTANT DE 150 000 EUROS QUI PERMETTRA LA RÉALISATION DE PROJETS ORIENTÉS VERS LE BIEN COMMUN



**Samuel HAZARD**  
Maire de Verdun  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Verdun

# Trombinoscope des élus municipaux



**SAMUEL HAZARD**  
Maire de Verdun



**BERNARD GOEURIOT**  
Premier adjoint  
Finances, contrôle gestion  
administration générale



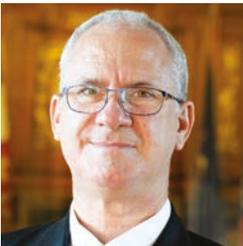
**ANGÉLINA DE PALMA-ANCEL**  
Deuxième adjoint  
Démocratie participative,  
état-civil, élections



**GÉRARD STCHERBININE**  
Troisième adjoint  
Sécurité et  
tranquillité publiques



**CHRISTINE PROT**  
Quatrième adjoint  
Logement et santé



**PIERRE JACQUINOT**  
Cinquième adjoint  
Travaux, accessibilité,  
commission de sécurité



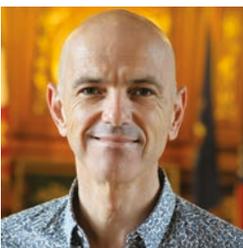
**SYLVIE BOURDIN WATRIN**  
Sixième adjoint  
Affaires sociales, personnes  
âgées, personnes handicapées



**FABRICE WEISSE**  
Septième adjoint  
Affaires scolaires,  
périscolaires, extrascolaires



**DIANA MOUNZER**  
Huitième adjoint  
Commerce, artisanat



**BRUNO LAVINA**  
Neuvième adjoint  
Sport



**MARYVONNE COLLIGNON**  
Conseillère municipale déléguée  
Périscolaires, éducation  
artistique dans les écoles



**PATRICK CORTIAL**  
Conseiller municipal



**ANTONI GRIGGIO**  
Conseiller municipal



**ERIC BAL**  
Conseiller municipal délégué  
Travaux



**JACQUELINE BRABANT**  
Conseillère municipale



**PHILIPPE DEHAND**  
Conseiller municipal



**SANDRINE JACQUET DEBEAUMOREL**  
Conseillère municipale déléguée  
Intergénéralité et vie des quartiers



**PASCALE BATTOU**  
Conseillère municipale



**PHILIPPE COLAUTTI**  
Conseiller municipal



**GUILLAUME ROUARD**  
Conseiller municipal délégué  
Actions de sensibilisation  
à l'environnement



**EMMANUELLE CASAGRANDE**  
Conseillère municipale



**JEAN-FRANÇOIS THOMAS**  
Conseiller municipal



**KAREN SCHWEITZER**  
Conseillère municipale



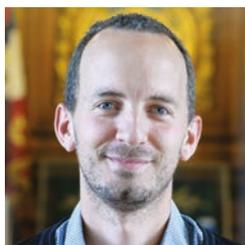
**DOMINIQUE GRETZ**  
Conseillère municipale



**MATHIEU HOUSSON**  
Conseiller municipal délégué  
Animations sportives



**CÉCILE HAROS**  
Conseillère municipale



**JEAN-BERNARD LAHAUSSE**  
Conseiller municipal



**JENNIFER GHEWY**  
Conseillère municipale



**JULIA RICHARD**  
Conseillère municipale



**QUENTIN BROCHET**  
Conseiller municipal



**NASRA ANRIFIDINE**  
Conseillère municipale



**CHRISTEL RENAUD**  
Conseillère municipale



**ROBERT WEITEN**  
Conseiller municipal

# Derrière nos sportifs !

EN SOMMEIL DURANT LE CONFINEMENT, LA VIE SPORTIVE A REPRIS SES DROITS À VERDUN. PAS TOTALEMENT LIBÉRÉE DES CONTRAINTES QUE NOUS IMPOSE ENCORE LA PRÉSENCE DE LA COVID SUR NOTRE TERRITOIRE ET PARTOUT DANS LE MONDE, MAIS ELLE S'EST RÉVEILLÉE, CERTAINS SITES SONT DE NOUVEAU OCCUPÉS PAR LES ATHLÈTES ET PRÉPARENT LA SAISON 2020/2021.

Tout a été mis en œuvre pour optimiser cette reprise : versement des subventions anticipé, décision d'exonérer des charges patronales pour les associations employant des éducateurs professionnels, travaux de rénovation pour améliorer les conditions de pratique, la municipalité a voulu participer davantage encore à l'effort général, et montrer plus que jamais qu'elle est et restera toujours derrière ses sportifs.

## Mille participants, MILLE TALENTS

L'affluence conforte la municipalité dans sa volonté de donner longue vie à l'opération Mille Talents. Près de mille Verdunoises et Verdunois ont bénéficié d'une aide leur donnant accès à des activités sportives ou culturelles cette année. Mens sana in corpore

sano, un esprit sain dans un corps sain. Mille Talents a une nouvelle fois fait sienne la citation de Juvenale et reprise par 484 enfants de moins de 13 ans et 451 adultes de plus de 30 ans. Munis de leur coupon sport pour la saison 2019/2020, ils ont assidûment fréquenté les sites de sports et de culture de la ville.

Demain, encore plus haut, plus vite, plus fort, et plus cultivé !

## Des travaux à la hauteur de son standing

FIGURE DE PROUE DU SPORT LOCAL ET DE L'AVIRON FRANÇAIS, LE CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS AVAIT BESOIN D'INFRASTRUCTURES À LA HAUTEUR DE SA RENOMMÉE.



Les locaux du club ont bénéficié d'importants travaux de rénovation, locaux désormais moins énergivores grâce à l'installation d'une **isolation performante, et d'un bardage biosourcé.**

Les travaux, dont le montant total s'élève à 164 639,13€ HT et subventionné par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 67 163€, ont également permis de refaire entièrement la salle d'entraînement, si importante, notamment en période hivernale.

**Pôle d'excellence**, le Cercle Nautique Verdunois dispose de conditions de travail adéquates pour naviguer en eau calme et accélérer la cadence de ses rameurs.

◀ La municipalité et le Cercle Nautique Verdunois rament dans le même sens.

## L'exonération de charges, une aide à l'emploi

**En 2021, la municipalité prendra à son compte les charges patronales des associations sportives employant des éducateurs salariés, dont le rôle est essentiel dans l'épanouissement de nos jeunes athlètes.**

Les associations sportives exercent un rôle fondamental au sein de notre société et de notre collectivité. Bien sûr, pour le développement sportif, mais pas uniquement. Elles permettent le dépassement de soi, l'accompagnement

des jeunes, l'ouverture vers les autres, la mixité, le vivre ensemble. Et l'on ne cesse de découvrir, d'apprécier, bien d'autres valeurs encore en se rendant dans les salles ou sur les terrains, encadrés par des bénévoles, certes, mais aussi éducateurs salariés dont le niveau de formation répond à toutes les exigences de la pratique sportive. Leur présence dans les associations, dans les clubs, est la garantie d'un excellent enseignement. Conscient de leur importance, **la collectivité soutiendra les clubs qui emploient un éducateur sportif professionnel** en prenant à son compte les charges patronales dès 2021.

**L'effort est à la hauteur de l'utilité du sport dans notre vie.**

### Subventions anticipées

Dès le début de la crise sanitaire nous avons pris conscience que l'arrêt de l'ensemble des activités des associations sportives pouvait entraîner d'éventuels problèmes financiers. Nous avons souhaité et décidé, sans attendre, de verser par anticipation les subventions aux associations sportives dont nous sommes à l'écoute, en permanence, et plus encore en ces périodes troublées.

## La santé avant tout

LA COVID 19 A BOULEVERSÉ LA SAISON SPORTIVE DES VERDUNOISES ET DES VERDUNOIS. ELLE CONTINUE DE LE FAIRE, MAIS L'APPLICATION DE PROTOCOLES SANITAIRES SPÉCIFIQUES ONT PERMIS LE RETOUR SUR LE TERRAIN.



**Bruno Lavina, adjoint chargé du sport :**

« L'ensemble des activités sportives a été brutalement stoppé le 16 mars dernier, la faute à ce coronavirus qui non seulement a mis nos athlètes au repos forcé, mais obligé à adopter des mesures sanitaires exceptionnelles !

Dès autorisation de l'Etat à la reprise du sport, nous avons souhaité remettre rapidement à disposition des clubs nos infrastructures sportives. Ceci dans le pur respect des règles de prescriptions sanitaires, mais aussi en suivant les recommandations des instances sportives.

Oui, il a fallu s'adapter, rédiger des protocoles sanitaires, revoir les règles d'utilisation des infrastructures en concertation avec les associations sportives désireuses de reprendre leur activité. Nous avons, par exemple, complètement repensé l'utilisation de l'aquadrome (circuits, créneaux horaires, amplitude, réservations, baisse de la fréquentation maximale instantanée) afin que chacun puisse aller nager ou se divertir en toute sécurité. Il faut s'adapter, trouver les solutions pour que le sport reste accessible à tous malgré la Covid. »



▲ Bruno Lavina : «Oui, il a fallu s'adapter, rédiger des protocoles sanitaires.»





## La Chambre Régionale des Comptes atteste la bonne gestion de la collectivité

ANALYSÉE PAR LA JURIDICTION RÉGIONALE CHARGÉE DE VÉRIFIER LES COMPTES DES COLLECTIVITÉS, LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE EST JUGÉE SAIN ET MAÎTRISÉE. APPROFONDIR LES RÉSULTATS, C'EST AUSSI PRENDRE CONSCIENCE DE LA CAPACITÉ DE LA CITÉ DE LA PAIX À S'AUTOFINANCER.

La synthèse de la Chambre Régionale des Comptes est on ne peut plus claire : « La situation financière de la commune de Verdun est saine, l'épargne brute élevée : 4.7 millions d'euros en moyenne sur la période 2013 à 2017. Son encours de dette est en baisse, passant de 19.8 millions d'euros début 2013 à 6.9 millions d'euros fin 2017. » Que veulent dire ces chiffres ? Simplement que la Ville de Verdun a une forte capacité d'autofinancement, bien plus que la plupart des villes françaises (NDLR : est considérée comme satisfaisante la situation d'une commune dont le taux d'épargne brute dépasse 10%, à Verdun, ce taux est de 33,66% !), et que sa dette a été divisée par trois ! Ces marges de manœuvre permettent, via le versement de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération, le financement d'importants projets d'équipement.

Ce constat s'inscrit dans le prolongement des observations formulées par l'examen des comptes de la gestion de la Communauté d'Agglomération desquels il ressort « Une situation financière favorable avec une épargne brute consistante, un endettement limité et des marges de manœuvre pour l'avenir. »

### UNE MEILLEURE EFFICIENCE SANS AUGMENTATION DE FISCALITÉ

La Chambre régionale précise également que la mise en place du principe de neutralisation fiscale a permis la création de la Communauté d'Agglomération en 2015 sans augmentation de la pression fiscale pour l'ensemble de la population. Cette même Chambre Régionale souligne par ailleurs l'importance des transferts de compétences mesurés par un coefficient d'intégration fiscale (le CIF est le rapport entre les produits fiscaux, les attributions de compensation perçus ou versées par l'EPCI et la totalité des

“ Une situation financière favorable avec une épargne brute consistante, un endettement limité et des marges de manœuvre pour l'avenir. ”



produits fiscaux perçus sur le territoire de cet EPCI). Pour repère, le CIF s'établit à 1,007 en 2019, alors que la moyenne nationale est de 0.364. Cette intégration réussie est la résultante d'une gouvernance partagée, illustrée par de nombreux votes à l'unanimité. Elle a été récompensée par une bonification significative de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, pour un gain annuel structurel supérieur à 2 millions d'euros par an. La CRC constate encore que « La mutualisation des services de l'EPCI et des communes est forte, ce qui permet une meilleure efficacité et des économies de fonctionnement. » Cette affirmation est d'autant plus satisfaisante que notre gestion mutualisée est en constante évolution, elle s'étend progressivement à toutes les procédures administratives, comptables et informatiques avec un rayonnement sur l'ensemble des communes et pas seulement sur la Ville Centre.

#### DES PISTES D'AMÉLIORATION PROPOSÉES PAR LA CRC DANS NOS MODES DE FONCTIONNEMENT

L'optimisation fiscale, au bon sens du terme, souhaitée par la collectivité implique des choix d'organisation atypiques qui reposent sur des schémas complexes (neutralisation fiscale, optimisation des fonds de concours, mutualisation des services vers un employeur unique territorial...). Les critiques constructives de la CRC, parfois très techniques, seront mises à profit pour améliorer notre projet d'administration et relever les défis de notre territoire.

#### UNE ATTENTION SOUTENUE

Faut-il pour autant se reposer sur ses acquis ? Bien sûr qu'il n'est pas question de relâcher les efforts, à l'aube d'une période où des questions demeurent : quid des recettes, du produit des contributions économiques CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de la compensation de l'Etat de l'exonération de la taxe d'Habitation, du versement Transport, de la taxe de Séjour, du niveau des revenus des services publics locaux (entrées aquadrome, musée, caape, droits de place, etc...) ? Et quid des dépenses liées à l'achat de masques pour la population et d'équipements spécifiques pour les services, aux mesures de soutien aux personnes en difficulté, aux associations, aux entreprises ? Dans cette période de crise sanitaire et économique, il est plus que jamais indispensable d'effectuer un suivi précis des évolutions constatées et de s'adapter pour éviter tout dérapage. Donc, aucune relâche n'est tolérée pour garder le cap.

## Les comptes en quelques chiffres

L'exercice 2019 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 062 210.64 € et par un excédent d'investissement de 3 156 708.42 €. En tenant compte des résultats antérieurs, le résultat cumulé fin 2019 s'élève à 5 683 870.62 €.

L'épargne nette dépasse 3.8 millions €. Les ratios budgétaires et consolidés (Ville + Agglo) montrent qu'avec des produits fiscaux inférieurs à la moyenne nationale de l'ordre de 20 %, mais grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la collectivité parvient à réaliser, en 2019, 2.7 fois plus d'investissements que la moyenne nationale (dont la dernière année de référence est 2017).



# Une police renforcée

DEPUIS 2014, LA POLICE MUNICIPALE DE VERDUN A CONNU UNE ÉVOLUTION SENSIBLE DE SES MISSIONS. ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES HABITANTS EST AUJOURD'HUI L'UNE DE SES PRÉROGATIVES QU'ELLE ASSUME EN PARTENARIAT AVEC LA POLICE NATIONALE.

Surannée, cette image d'agents de la Police Municipale dressant un procès-verbal pour défaut de stationnement ! Leurs missions sont multiples, et guidées par l'intérêt public dont la sécurité est depuis 2014 une quête permanente. Aujourd'hui les sept agents officiant à Verdun exercent leurs missions sur un planning repensé de 7h à 22h, et disposent de moyens matériels adaptés : voitures récentes, motos, VTT, caméras piéton, vidéosurveillance urbaine, appareils de contrôle de vitesse et d'alcoolémie, armement... Tout un arsenal d'outils mis au service de la sécurité des usagers de la voie publique, des habitants et des professionnels verdunois.

## MUNICIPALE, NATIONALE, ET COMPLÉMENTAIRE

Parmi les missions de la Police Municipale, citons de manière non exhaustive celles qui nous concernent au premier chef : prévention des actes malveillants ( Vigipirate), surveillance de la voie publique (circulation, vitesse, stationnement gênant, alcoolémie...), des bâtiments communaux et intercommunaux, lors de fêtes et manifestations, assistance à personnes, sécurisation aux abords des écoles, relevés d'infractions à différents codes ou

arrêtés municipaux, ou encore opération "tranquillité vacances". La présence de la Police Municipale dans les rues de la cité rassure, et l'efficacité de son travail est renforcée grâce au partenariat développé avec la Police Nationale. Les opérations conjointes sont fréquentes, sur les accidents de la route, les contrôles de vitesse, et bien d'autres interventions de sécurité.

## PRÉVENTION, DISSUASION, RÉPRESSION

Le développement de l'activité et des moyens mis à disposition de la Police Municipale a ainsi permis de réduire sensiblement la délinquance de voie publique notamment en cœur de ville. Néanmoins, le sentiment d'insécurité reste présent, pas question alors de relâcher les efforts communs. Les résultats sont probants. La Chambre Régionale des Comptes qui a examiné le service de Police Municipale a relevé que le triptyque « prévention, dissuasion, répression » gouvernait la politique de sécurité depuis 2014. Après avoir relevé l'augmentation très significative des moyens de la police municipale (hausse de + de 40% des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2017), elle encourage à davantage renforcer la coopération avec la Police Nationale.

**i** Permanence de Gérard Stcherbinine, adjoint en charge de la sécurité : **lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h.**



# Mot de l'opposition

## Conseil Municipal du 28/05/2020

Monsieur le Maire,

Cette élection particulière et singulière à bien des égards vous a donné une victoire incontestable, « stratosphérique » comme la qualifiait, dès le lendemain du premier tour de scrutin, l'Est Républicain. Ni Madame RENAUD, ni moi n'envisagions de nous présenter face à vous, chacun ayant déjà un planning bien chargé, et pas seulement pour jouer au Tarot comme certains pourraient en faire le raccourci rapide. Pourtant, à 6 semaines des élections, ne voyant aucun candidat parvenir à proposer une liste, nous avons fait le choix de donner le choix aux verdunois comme dans toute démocratie qui se respecte. Votre présence sur le terrain depuis 6 ans et une campagne continue vous donnaient une avance certaine. Conscients de cette avance, nous ne voulions pas pour autant vous donner un blanc-seing dans une ville de plus de 17000 habitants. Nous voulions surtout éviter une abstention plus importante qu'elle ne l'a été et inciter nos concitoyens à se déplacer pour exercer leur droit de vote.

Les Verdunois ont choisi et vous ont attribué un second mandat avec une opposition réduite à sa plus simple expression. Cela est bien dommage car nous étions parvenus, en un temps record, à constituer une équipe de personnes compétentes et volontaires, prêtes à défendre les intérêts de tous les habitants de la cité et de l'agglomération.

Si nous siégeons aujourd'hui, c'est pour leur laisser le temps d'apprendre à nos côtés, mais l'heure viendra, demain ou dans un an ; où, très naturellement, nous inverserons les places. Dans l'attente, nous souhaitons que vous soyez respectueux de notre équipe et de ses idées pour un avenir fructueux et favorable à notre ville.

Force est de constater que nous sommes déjà en accord sur un point : comme vous, nous avons proposé la gratuité des parkings les mercredis et samedis pour dynamiser le commerce du Centre-Ville. Nous constatons sa mise en application.

Avant de conclure, nous vous adressons nos plus sincères félicitations et vous souhaitons une gestion sereine et tournée vers l'avenir de notre chère collectivité.

Je vais poursuivre par une citation d'André Malraux « Une vie ne vaut rien, mais rien ne vaut une vie ».

Cette citation n'a jamais eu autant de résonance en nous qu'aujourd'hui. En cette période particulière où la pandémie du Covid-19 touche le monde entier, où les médias nous inondent d'informations et de contre-informations, il nous semblait nécessaire de nous recentrer sur de vraies valeurs. Cette pandémie, aussi meurtrière soit elle, nous aura permis d'ouvrir les yeux. Elle nous aura permis de voir de plus près tous ces maillons d'une même chaîne qui, depuis des semaines, nous permettent de continuer à vivre. Cette chaîne est si grande que nous avons peur d'en oublier. Certains maillons sont pourtant tellement essentiels. Alors, afin que personne ne les oublie jamais, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de proposer la création d'une stèle en l'honneur de tous ces héros du quotidien qui, par leur investissement, ont contribué à la survie de notre pays. Nous pensons tout particulièrement aux médecins, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants, infirmiers libéraux, pompiers ....

N'oublions pas également ceux que l'on a appelé la seconde ligne. : les routiers, les hôtesse et hôtes de caisses, les éboueurs ... Nous en oublions ... nous en oublions tellement

Ces hommes, ces femmes, ces épouses, époux, compagnes, compagnons, ces parents, ces amis ...

N'oublions jamais ceux qui ont péri afin de nous permettre de continuer à vivre.

Ne les oublions jamais afin que leur combat ne soit pas vain.

Liste «Ensemble agissons».

# Garez-vous, c'est gratuit !

ACTE RÉSOLUMENT DESTINÉ À SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL, LE STATIONNEMENT PAYANT S'EST CONSIDÉRABLEMENT ASSOULI POUR PASSER À LA GRATUITÉ CERTAINS JOURS. QUANT À LA PREMIÈRE DEMI-HEURE, ELLE EST CARRÉMENT ET QUOTIDIENNEMENT OFFERTE !

Le stationnement, problème des villes françaises. Surtout lorsqu'il est payant. Les commerçants savent ô combien que l'automobiliste, que nous sommes tous, réticent à déposer une pièce dans l'horodateur, est aussi un client qui pourrait bien ne pas entrer dans leur magasin. La solution pour accompagner ce chauffeur jusqu'à la devanture des boutiques consisterait alors à ouvrir des créneaux de stationnement gratuit. Verdun a adopté cette solution en optant pour deux mesures phares.

## SIMPLE ET PRATIQUE

La première est en vigueur tous les jours : les 30 premières minutes de stationnement sont désormais offertes sur tous les emplacements payants de la collectivité. Pour en bénéficier, il suffit de saisir le numéro de la plaque d'immatriculation à l'écran de l'horodateur correspondant à votre place de stationnement payant, ou d'utiliser l'application Easypark sans avoir besoin d'être un geek. Si le temps de parking ne dépasse pas 30 minutes, aucun paiement ne sera demandé. S'il le dépasse, les 30 premières minutes seront déduites du temps total de stationnement, et donc du montant à régler. Toutefois, cette gratuité n'est utilisable qu'une seule fois par jour et par véhicule sur l'ensemble des zones de stationnement payant de la Ville. Utilisée en matinée, elle ne sera plus valable l'après-midi, même à un autre endroit.

## LE SAMEDI, C'EST « OPEN PARKING »

Jours de plus forte affluente de chaland, les mercredis et samedis bénéficient jusqu'au 31 décembre d'une plus large souplesse encore : le stationnement en zone verte est entièrement gratuit les mercredis après 12h00, et les samedis

toute la journée. Sont concernés les parkings Vauban, Henri II, Libération et Maginot. En cas de doute sur la couleur du parking, une pastille de couleur collée sur l'horodateur nous renseigne. Autre aspect (très) pratique, aucune saisie sur l'horodateur n'est nécessaire pour bénéficier de ces avantages. Plus besoin donc de guetter sa montre pour aller remettre une pièce dans la boîte, poursuivons nos emplettes en toute décontraction.

## DE TROIS À DEUX ZONES

Verte, ou orange. Il n'y a plus désormais que deux zones de stationnement, au lieu de trois. Lorsque la pastille orange est visible, il est alors possible de rester garé pendant 2h45 au maximum, lorsqu'elle est verte, la durée de stationnement est illimitée.

### Zone verte

Parking Henri II - Place de la Libération - Place Maginot - Parking Vauban, rue des frères Boulhaut

### Zone orange

Avenue Garibaldi - Rue Roland Dorgelès - Place Jeanne d'Arc - Place Saint Paul - Rue du Général Sarrail - Rue Saint Paul - Rue Mazel - Place de la Nationale - Rue du Puty - Avenue de Douaumont - Rue Dame Zabée - Rue du Brachieul - Cour Clouet

Toutefois, ceux qui préfèrent le bleu au vert et à l'orange, il est toujours possible de se garer en **zone bleue** muni de votre disque de stationnement. La durée autorisée de stationnement y est

également limitée mais est gratuite !

- **Parking de la Digue et Place Thiers** : stationnement limité à 2h maximum
- **Rue de la Liberté** : stationnement limité à 1h30 maximum
- **Place Chevert** : stationnement limité à 15 min maximum
- **Rue Gambetta** : stationnement limité à 15 min maximum
- **Rue Poincaré** : stationnement limité à 15 min maximum

Sans oublier les **700 places de parkings gratuits**, non loin du centre-ville :

- le parking du 8 mai
- le parking Branly
- le parking de la Mairie



◀ Si le temps de stationnement ne dépasse pas 30 minutes, alors pas besoin de payer !

les **30** premières minutes gratuites